

Politique de comportement de l'APARC

Encouragement des comportements positifs

Des autocollants et/ou des certificats peuvent être donnés aux élèves par n'importe quel enseignant, tant pour leur travail que pour leur comportement en classe, ainsi que pour avoir fait preuve de comportements positifs dans l'école et dans la cour de récréation.

Ils peuvent être donnés pour un travail, des efforts ou un comportement exceptionnels.

Les autocollants ne seront pas attribués pour le simple suivi des règles de classe.

Gestion des comportements négatifs

Les règles sont établies par chaque enseignant au début de l'année scolaire en collaboration avec les enfants. Les enseignants suivent tous la même politique afin de maintenir une cohérence et de gérer les attentes des enfants.

Si une règle n'est pas respectée, dans un premier temps, l'enseignant parlera à l'enfant, expliquant qu'une règle a été enfreinte et mettra l'accent sur le comportement correct.

La seconde fois, l'enseignant mettra de nouveau l'accent sur le comportement approprié et prendra note de l'incident.

La troisième fois, l'enseignant communiquera l'incident au(x) parent(s) ou au tuteur de l'enfant à la fin du cours.

Si le comportement perturbateur d'un enfant persiste, il pourra lui être demandé d'aller travailler dans une autre salle de classe.

Pour tout acte de violence, comportement dangereux ou irrespectueux envers un autre enfant ou un membre du personnel, les parents seront contactés à la fin du cours. Cela sera suivi d'un courriel décrivant l'incident, courriel dont le parent ou tuteur devra accuser réception.

En cas d'incidents répétés, la procédure suivante s'appliquera:

Discussion avec les parents et la directrice, suivie d'un courriel.

En cas d'événements/incidents répétés, votre enfant peut être exclu de l'APARC.

Points supplémentaires pour les leçons numériques en ligne

N'oubliez pas que nos enseignants travaillent à partir de chez eux. Nous vous demandons d'être tolérant pour les bruits de fond inévitables.

En cas de retour aux leçons virtuelles/numériques, la politique suivante s'appliquera :

Les enfants viendront préparés pour la classe, tout comme ils le feraient pour une leçon en face à face, y compris en ayant avec eux tous les documents qu'il leur aura été demandé de préparer.

Les enfants doivent être assis dans un endroit calme et dans une position propice au travail, comme à un bureau ou une table. Si des appareils portatifs sont utilisés pour effectuer l'appel, ils doivent être placés dans une position de manière à minimiser les mouvements.

Les caméras doivent rester allumées tout au long de la leçon; cela permettra à l'enseignant de vérifier rapidement la compréhension. Pour les élèves qui n'ont pas accès à un appareil qui permet de passer des appels en vidéo ou qui ont des problèmes de wifi, cela doit être notifié à l'enseignant à l'avance.

Les enfants seront habillés correctement pour une journée d'école et s'abstiendront de manger pendant la leçon.

Les parents sont priés de ne pas 'aider' les élèves pendant les cours, sauf circonstances particulières, à l'exception du soutien technique.

Les parents et les enfants s'engagent à ne pas photographier ou enregistrer d'aucune façon les leçons selon le règlement intérieur de l'APARC.